

# VILLATE

# INFOS



*Cérémonie du 11 novembre 2020*

Janvier 2021

N° 48

Sommaire	Agenda
<b>Le mot du Maire</b> 3	 <p data-bbox="954 667 1362 701"><i>Agenda exceptionnellement suspendu</i></p>
<b>Vie Locale</b> Délibérations 4-5 Nouvel employé à Villate 6 Cérémonie du 11 novembre 6 Le sapin de Noël 6 Au revoir Mimi 7 C.C.A.S 8 S.I.A.S 8 Ô Village 9 Elections Sénatoriales 9	
<b>Muretain</b> Présentation 10 Crématorium 11 Service Mobibus 11	<p data-bbox="922 1093 1406 1238" style="text-align: center;"><b>Villate Infos</b> <i>Bulletin d'informations municipales</i> Mairie de Villate - place St Blaise 31860 Villate</p> <p data-bbox="855 1279 1297 1424"><b>Tél.</b> : 05 61 76 41 05 <b>Fax</b> : 05 61 76 78 28 <b>Mail</b> : <a href="mailto:mairie.villate@wanadoo.fr">mairie.villate@wanadoo.fr</a> <b>Site internet</b> : <a href="http://mairie-villate.fr">mairie-villate.fr</a></p> <p data-bbox="855 1462 1449 1608"><b>Directeur de la publication</b> : Jean-Claude GARAUD <b>Composition</b> : Commission communication mairie de Villate</p> <p data-bbox="855 1648 1241 1794"><b>Mise en page et Impression</b> : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées 31600 Muret</p> <div data-bbox="863 1843 1477 2011" style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p data-bbox="890 1865 1453 1989"><u>Avertissement</u> : Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.</p> </div>
<b>Associations</b> 12	
<b>Brèves</b> Nuisances sonores 13 Info-rongeurs 13 Encombrants 13 Covid-19 14	
<b>Mairie</b> Horaires mairie 15 Etat civil 15 Infos Mairie 15	
 <p data-bbox="419 1709 751 1910" style="font-size: 2em; font-family: cursive;"><b>Galette des Rois</b></p>	<p data-bbox="121 2123 411 2157">N° 48 - Janvier 2021</p> <p data-bbox="719 2123 890 2157" style="text-align: center;">Villate Infos</p> <p data-bbox="1321 2123 1342 2157" style="text-align: right;">2</p>



## Le mot du Maire

*Villatoises, Villatois,*

*En janvier 2020, j'avais évoqué la dureté du monde et les difficultés que beaucoup rencontrent sans m'imaginer qu'en janvier 2021 je dresserais un bilan encore plus négatif.*

*Si à l'époque l'on nous avait dit de nous préparer à devoir affronter un virus entraînant une pandémie mondiale, cette personne aurait été cataloguée d'excentrique pour ne pas dire plus... et quel virus : le SARS-COV-2. Ce nom barbare recouvre hélas une réalité dramatique, avec laquelle on nous demande d'apprendre à vivre.*

*Ce virus, au-delà des conséquences sanitaires, aura des répercussions économiques et sociales dramatiques, que nous commençons à peine d'entrevoir et qui devraient hélas se prolonger durablement. Bien sûr la lutte contre cette épidémie est prioritaire et nous restons tous mobilisés en cette période de crise sanitaire qui nous oblige à modifier complètement notre mode de vie. Comme vous l'avez constaté, le Comité des Fêtes n'a pas organisé, cette année, les différentes manifestations : repas moules-frites, grillades du 14 juillet, fête du village, goûter de Noël des enfants... tant de moments favorisant les rencontres si appréciées par toutes et tous. Ces échanges sont nécessaires à la cohésion de notre village et au maintien du lien social. Ils sont d'autant plus importants qu'ils nous confortent dans nos valeurs républicaines qui ont, une fois de plus été attaquées, à plusieurs reprises cette année, sur notre sol. Je ne citerai que la mort tragique de Samuel PATY, assassiné en pleine rue le 16 octobre dernier, car il est le plus emblématique. Ce professeur est le symbole de tous ces enseignants qui éveillent l'esprit critique de nos enfants, et leur offrent la possibilité de penser par eux-mêmes. Beaucoup de Maires et Conseillers incarnent ces valeurs au quotidien, beaucoup de Présidents, animateurs ou bénévoles d'associations sportives ou culturelles également. C'est pourquoi il est toujours préjudiciable qu'ils ne puissent pas exercer leur activité comme cela a été le cas depuis mars 2020.*

*Nous espérons tous que 2021 sera l'année de la victoire sur le virus et permettra la reprise économique et le retour à une vie sociale tant attendue.*

*En attendant, tous les membres du conseil municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonne santé pour vous et vos proches car, actuellement, il est primordial de prendre soin de soi et des autres.*

*Le Maire,  
J.C GARAUD*

*18 septembre 2020*

La société « 3F Occitanie » a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 433 217 €. La commune de Villate accorde sa garantie solidaire à la société « 3F Occitanie » pour un remboursement à hauteur de 50 %. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

\*\*\*

En 2015, une réforme a mis fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Une entente intercommunale qui comprend les communes de Labarthe sur Lèze, Eaunes, Villate et Pins-Justaret a été créée par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2015. La convention qui a pour objet de définir les modalités d'organisation prévoit que chaque commune soit représentée par trois élus. Le conseil municipal à l'unanimité déclare élus à la Conférence de l'Entente :

Monsieur Jean-Claude GARAUD, Monsieur Claude DUFOUR, Madame Virginie GROS.

\*\*\*

Les assemblées municipales nouvellement élues doivent procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Haute-Garonne Environnement. Sont élus, Madame Nadine CARLES déléguée titulaire et Monsieur Jean-Louis PELFORT délégué suppléant.

\*\*\*

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 7 août 2020 du SIVOM Saurdrune Ariège Garonne (SAGe). Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'extension des quatre compétences du SIVOM en matière GEMAPI (items 1,2,5,8 de l'article L211-7 du code de l'environnement) par la modification de l'article 2 en réintroduisant les études pour la GEMAPI.
- D'approuver la modification du nombre de délégués de l'article 6.1.
- D'approuver la modification de l'article 8 relatif à la création des commissions syndicales.
- D'approuver les statuts du SIVOM SAGe ainsi modifiés et annexés.

\*\*\*

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) possède des champs d'interventions multiples (petite enfance, jeunesse, animation, logement...) qu'elle décline dans une approche territoriale globale. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat co-construite entre la CAF et le Muretain Agglo afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en se reposant sur 10 axes de pilotage. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la Convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération qui a vocation à être finalisée et complétée dans le courant du deuxième semestre 2020 ; autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la CTG ainsi que les avenants ultérieurs.

\*\*\*

La situation d'urgence due à la pandémie de Covid-19 a nécessité l'achat groupé immédiat de masques de protection pour les communes membres du Muretain Agglo. Le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour la refacturation à la commune, par le Muretain Agglo de 1000 masques AFNOR en tissu pour un montant total de 1 640 € après déduction de la subvention de l'Etat.

\*\*\*

*18 novembre 2020*

Les frais générés par l'aménagement des locaux du SIE, dont le siège est situé à Labarthe sur Lèze, seront répartis entre les quatre communes membres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la répartition des frais relatifs aux travaux d'aménagement des locaux du SIE et la convention rédigée à cet effet. Il autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5%. La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

\*\*\*

S'agissant de la convention de mise à disposition de services entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Muretain pour l'entretien de voiries communales hors chemins ruraux du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre la commune de Villate et le Muretain Agglo. Il précise que la convention entre la commune et le Muretain Agglo sera conclue pour l'année 2020. Il approuve les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement, par le Muretain Agglo aux communes, des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition pour l'année 2020. Il autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de mise à disposition et toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

L'abribus situé devant le cimetière, avenue de Carrière, doit être éclairé. Le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération : création d'une extension souterraine du réseau d'éclairage public de 7 mètres de long afin d'alimenter l'abribus « Carrière ». Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restante à la charge de la commune (estimation) s'élèverait à 533€, sur un total de 2631€. Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur la participation financière. Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le projet présenté, et décide de couvrir la part restante à la charge de la commune sur ses fonds propres.

---

## Nouvel employé à Villate

---



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, vous avez pu voir que nous avons un nouveau venu parmi les employés municipaux.

En effet, **M. Jean-Pierre MAURETTE**, que nombreux d'entre vous connaissent, a arrêté son entreprise horticole et travaille pour la mairie en binôme avec M. Daniel VILLENEUVE aux services techniques. Il bénéficie d'un contrat de 20 heures par semaine. La population de Villate évoluant à la hausse, il était nécessaire d'employer une personne supplémentaire. Et c'est tout naturellement que notre choix s'est porté sur cet ancien paysagiste et enfant du village ayant une parfaite connaissance de notre environnement.

---

## Cérémonie du 11 novembre

---

Le 11 novembre, la cérémonie de commémoration du 102<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, commémoration de la Victoire et de la Paix, hommage à tous les morts pour la France, s'est déroulée en comité réduit en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus. Le maire, accompagné des portes drapeaux et des élus, a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts, sans accueillir de public et en respectant les mesures de distanciation selon les consignes gouvernementales.



Le maire dans sa lecture, informe que le Président de la République Emmanuel MACRON préside en même temps l'entrée au Panthéon de Maurice GENEVOIX. Ce poète et écrivain membre de l'académie française né en 1890 et mort en 1980, a été envoyé sur le front lors de la Première Guerre Mondiale. Il a immortalisé la mémoire des Poilus, dans son recueil "Ceux de 14", récit sur la vie des soldats dans les tranchées. C'était l'occasion d'honorer tous les combattants de la Première Guerre Mondiale, 100 ans après l'inhumation du Soldat inconnu. Avec Maurice GENEVOIX ce sont "tous ceux de 14" qui ont rejoint mercredi 11 novembre 2020 la crypte des grands hommes et des grandes femmes du Panthéon.

---

## Le sapin de Noël

---



Cette année, crise sanitaire oblige, le Comité des Fêtes n'a pas pu organiser la remise des jouets aux enfants de la commune de Villate. A cette occasion la Société JARDI CREATION, pépinière à Pins-Justaret, offrait un sapin de Noël pour décorer la salle des fêtes.

C'est donc la mairie qui a bénéficié de ce don généreux. La commune de Villate remercie chaleureusement JARDI CREATION pour ce très beau geste qui se perpétue chaque année.

**JARDI CREATION**  
Créateur de jardins



Certains l'appelaient Madame Garaud, ses amis l'appelaient Mimi et ses proches Mamie. Centenaire et née à Villate, elle était devenue la Mamie de tout le monde, celle qui aimait, assise sur une chaise dans l'encoignure de sa porte, regarder le temps qui passe et sentir la vie du village. Celle à qui on venait dire bonjour en passant et qui accueillait notre bise avec enthousiasme.

Il faut se souvenir toutefois que son prénom était Mario-Jeanne. Ce souvenir perdurera très longtemps car il est gravé sur une des cloches de notre église dont elle est la marraine.

Elle a assuré le service de « carillonneuse » pendant une grande partie de sa vie active ; pour les angélus, les cérémonies et toutes les fêtes religieuses, usant ses mains sur les cordes des cloches.

A force de les faire tinter tous les jours pour réveiller les dormeurs tardifs, les appeler à midi et sonner la fin de la journée, elle s'était prise d'affection pour elles au point de donner son prénom à l'une des dernières accueillies dans le clocher.

Sa frêle silhouette, si présente aux manifestations et fêtes communales et au club des anciens, va manquer à beaucoup de Villatois.

« Adishatz Mimi !... »





Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et composé, à parité, de membres du conseil municipal et d'administrés représentant les associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées du département, les associations de personnes handicapées du département et les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 01/07/2020 a élu en qualité de Vice-Présidente, Madame **Dominique ALAMINOS**, pour la durée du mandat municipal.

Continuer à vivre chez soi dans la dignité.



Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale Escalieu (SIAS) intervient sur votre commune pour assurer le maintien à domicile des personnes fragiles.

Le SIAS est un organisme public qui relève un enjeu de société depuis plus de 40 ans : proposer des solutions à la perte d'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées.

Chaque jour, une équipe de 130 agents permet à plus de 750 bénéficiaires de continuer à vivre chez eux dans de bonnes conditions, tout en maintenant le lien social. Répondre à leurs besoins, les accompagner, les soutenir dans leur vie quotidienne sont les priorités de la collectivité.

Les membres, du nouveau Comité Syndical du SIAS, installés fin juillet 2020 suite aux élections municipales, ont élu le 23 août dernier **Présidente Mme Andrée CARDONA** - 1ère adjointe de la commune de Saint-Clar-de-Rivière et **Vice-présidente Mme Anne-Laure BENOIT** - 1ère adjointe de la commune de Frouzins.

**Les membres délégués du SIAS pour Villate sont :**

**Dominique ALAMINOS** : Déléguée titulaire - élue membre du Bureau du Comité Syndical  
**Didier GARCIA** : Délégué titulaire - conseiller municipal  
**Hélène CHEFTEL** : Suppléante - conseillère municipale  
**Stéphanie BERTIN** : Suppléante - conseillère municipale

La crise sanitaire que nous traversons a augmenté les demandes de prise en charge de nouveaux bénéficiaires, le SIAS recrute donc activement des collaborateurs pour des postes d'auxiliaire de vie sociale/aide à domicile. En rejoignant le SIAS, vous contribuez à une belle mission qui doit être effectuée avec bienveillance, discrétion, dans le respect de la singularité de chacun et dans un souci permanent de qualité de service.

**Contact pour les services et les prises en charge :**

Tél : 05 61 56 18 00 ou  
[contact@sias-services.fr](mailto:contact@sias-services.fr)

**Contact pour postuler :** Adresser votre CV accompagné d'une lettre de motivation, par la poste : SIAS Escalieu 220 Route d'Ox, BP35 31600 Seysses ou par Email à l'adresse suivante : [sandrine.pinos-gri@sias-services.fr](mailto:sandrine.pinos-gri@sias-services.fr)

## Un nouveau quartier

La rue Julien MAURETTE a vu disparaître la grande haie de sapins qui la bordait sur son côté non bâti au profit d'une vingtaine de maisons.

Ce petit quartier a été baptisé par son promoteur : « Ô Village » et la rue à sens unique qui le partage « rue Antonine CRESPIY », du nom de l'aïeule des anciens propriétaires du terrain. Toutes les constructions ne sont pas totalement terminées, il règne encore une petite ambiance de chantier, mais très bientôt ce nouveau coin de Villate affichera une allure aboutie, jeune et moderne.



Le pigeonnier, seule construction ancienne de cet espace a été conservé et maintenu en état. Il est mis en valeur au milieu d'une petite pelouse.

A l'extrémité du lotissement en bordure de la rue des tisserands, une autre zone verte bien plus importante a été préservée. Elle est appelée à devenir un jardin public communal.

## Elections Sénatoriales

**Dimanche 27 septembre 2020** ont eu lieu les élections sénatoriales.

Les conseillers municipaux Hélène CHEFTEL, Dominique GALEA et Ali RADJA ont été désignés grands électeurs pour élire nos sénateurs.

Au début du mois de septembre certains d'entre eux, avec leurs colistiers, sont venus à notre rencontre à la mairie pour nous exposer leur feuille de route.

### Résultats des élections :

Inscrits : 3 162      Exprimés : 3 045  
Ont été élus

#### Solidarités et Territoires

889 voix  
(2 sièges)



Claude  
RAYNAL



Emilienne  
POUMIROL

#### Rassemblement, Actions et Réussite pour nos Territoires

743 voix  
(2 sièges)



Alain  
CHATILLON



Brigitte  
MICOULEAU

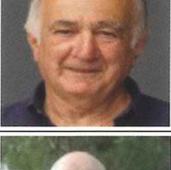
#### République et Equilibre de territoires en Haute-Garonne

426 voix  
(1 siège)



Pierre  
MEDEVIELLE

Les Maires des 26 communes du Muretain Agglo

	<b>Thierry CHEBELIN</b> Maire de Bonrepos sur Aussonnelle		<b>Gilbert DESCHAMPS</b> Maire de Bragayrac		<b>Alain SOTTIL</b> Maire d'Éaunes
	<b>Robert CASSAGNE</b> Maire d'Empeaux		<b>Françoise SIMEON</b> Maire de Fonsorbes		<b>Jérôme LAFFON</b> Maire de Frouzins
	<b>Yves CADAS</b> Maire de Labarthe-sur-Lèze		<b>Olivier AUTHIE</b> Maire de Labastidette		<b>Christelle MATHEU</b> Maire de Lamasquère
	<b>Alain DELSOL</b> Maire de Lavernose-Lacasse		<b>Jean-Marie PUIG</b> Maire de Le Fauga		<b>André MANDEMENT</b> Maire de Muret
	<b>Philippe GUERRIOT</b> Maire de Pins-Justaret		<b>Jean-Louis COLL</b> Maire de Pinsaguel		<b>Thierry SUAUD</b> Maire de Portet/Garonne
	<b>Sylvain MABIRE</b> Maire de Roques-sur-Garonne		<b>Michel CAPDECOMME</b> Maire de Roquettes		<b>Pierre BERAIL</b> Maire de Sabonnères
	<b>Catherine CAMBEFORT</b> Maire de Saiguède		<b>Serge DEUILHE</b> Maire de Saint-Lys		<b>Etienne GASQUET</b> Maire de Saint-Clar-de-Rivière
	<b>André MORERE</b> Maire Saint-Hilaire		<b>Alain PALAS</b> Maire de Saint-Thomas		<b>Jean-Marc BERGIA</b> Maire de Saubens
	<b>Jérôme BOUTELOUP</b> Maire de Seysses		<b>Jean-Claude GARAUD</b> Maire de Villate	 agglo-muretain.fr	

---

## Crématorium : l'arbre à mouchoirs

---



Le 12 octobre 2020, Alain BERTRAND (ancien président du Sivom SAGE), Alain DELSOL (nouveau président du Sivom SAGE) et Alain POUGET (directeur général de « Crématoriums de France ») ont planté ensemble, sur le futur site du crématorium à Lavernose-Lacasse au lieu-dit Cantomerle, le premier arbre du parc, l'arbre de tous les symboles ; **un arbre à mouchoirs**. Étaient présents, une

assemblée de maires et des délégués du Sivom SAGE des communes de l'agglomération qui ont pu apprécier les explications des concepteurs et architectes. Les travaux, du nouvel ensemble funéraire qui occupera environ 2 hectares sur une zone naturelle entourée de lacs et parcs propices au recueillement des familles, devraient débuter courant novembre 2021. Ce crématorium sera doté d'une chambre funéraire avec quatre salons de présentation, d'au moins six cases de réfrigération, d'une salle de préparation et d'un espace pour les mises en bière. Le site est accessible depuis la sortie Mauzac sur l'A64.

*Arbre à mouchoirs ou davidia involucrata. Originaire de Chine, il a été importé en France en 1897.*

---

## Service Mobibus

---

### Mobibus

*Service de transports spécialisé à la demande  
pour les personnes à mobilité réduite*

Le dispositif Mobibus est un service de transport spécialisé à la demande, à destination des personnes à mobilité réduite. Il concerne en priorité les personnes en fauteuil et les mal ou non voyants, mais également les personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiaires de l'APA et présentant une perte d'autonomie correspondant aux niveaux GIR de la grille nationale Autonomie, Gérontologie Groupe Iso-Ressource (AGGIR).

Par ailleurs, ce service est accessible aux usagers souffrant d'un handicap temporaire (moteur ou visuel), suite par exemple à un accident ou une intervention chirurgicale.

Le dispositif Mobibus est déployé sur le périmètre territorial de Tisséo qui comprend l'ensemble des 26 communes composant le Muretain Agglo (dont Villate), quand bien même les communes ne seraient pas desservies par le réseau Tisséo.

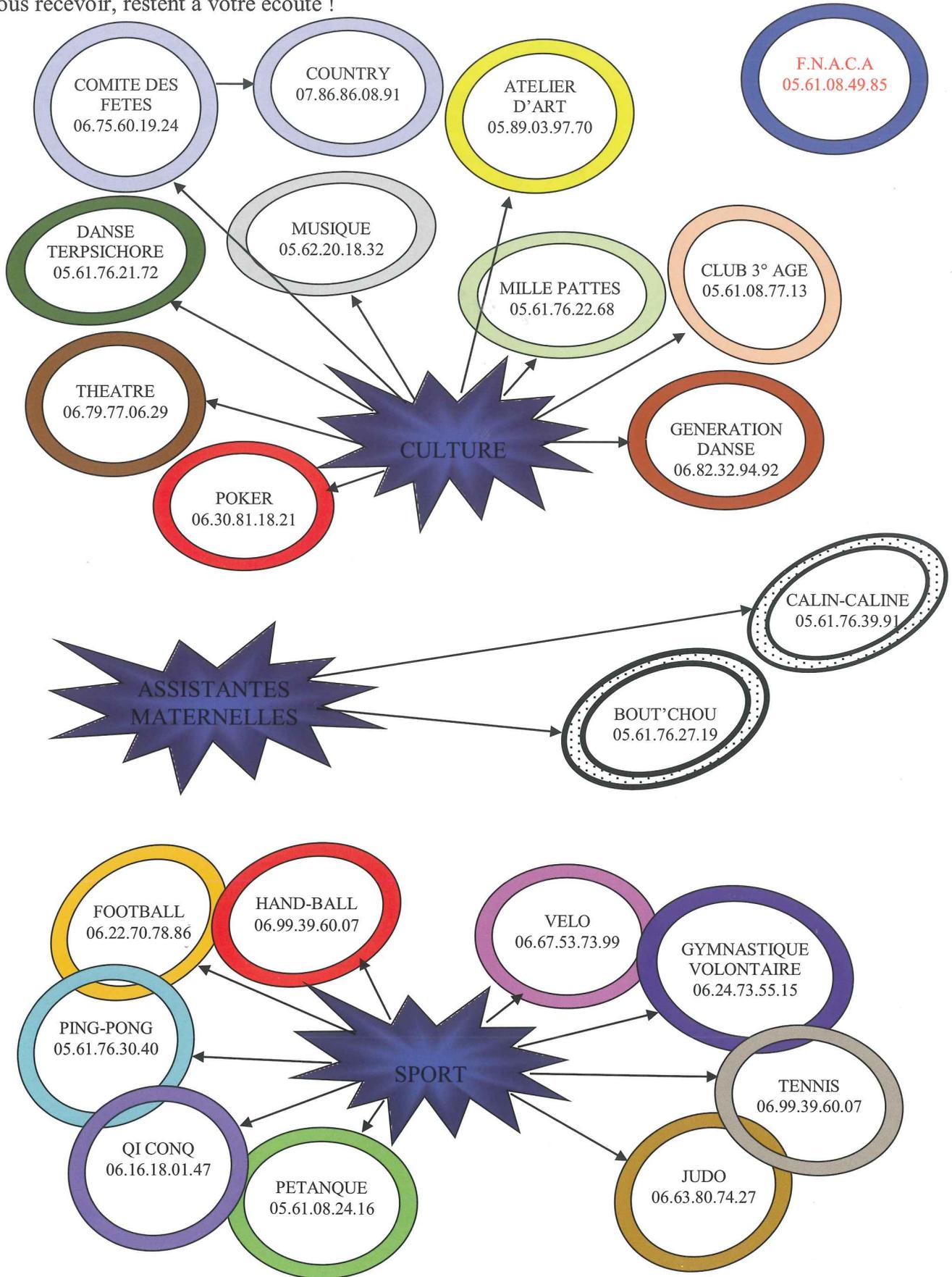


Retrait du dossier d'inscription ou de demande d'accès :

- . par téléphone : **09-69-39-31-31 - Touche 1**
- . par courrier : **MOBIBUS - 133 chemin de Sang du Serp - 31200 TOULOUSE**
- . par mail : [info.mobibus@transdev.com](mailto:info.mobibus@transdev.com)
- . par internet : [www.tisseomobibus.com](http://www.tisseomobibus.com) (rubrique demande d'inscription)

Il est également disponible à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH, 1 Place Alphonse Jourdain à Toulouse) et dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes desservies.

En raison de la situation difficile imposée par la crise sanitaire, nos associations qui n'ont pas pu vous recevoir, restent à votre écoute !



## Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que, tondeuses, perceuses etc... ; peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h	14h30 à 19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et Jours fériés	10h-12h	16h-18h

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité communément appelé « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne.

Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.

**Le montant de l'amende est de 68 euros.**

## Info -rongeurs



Si vous avez constaté la présence de rongeurs autour de vos habitations et que vous souhaitez des renseignements, connectez-vous sur le site internet **info-rongeurs.fr**. C'est un outil pédagogique mis en ligne depuis le 8 juillet 2020 à l'initiative de Liphatech (expert dans la lutte contre les rongeurs), qui s'appuie sur des informations fiables en toute neutralité.

A travers plus de 40 articles il permet de tout comprendre sur les rongeurs : comment ils rentrent dans les maisons, ce qui les attire, leur comportement ainsi que les moyens de lutte les plus utilisés, sachant qu'en France, il existe une obligation de lutte contre les rongeurs selon la circulaire du 9 août 1978.

S'il est possible de prendre des mesures pour lutter contre les rongeurs et ainsi éviter de nombreux dégâts, votre seule intervention n'est pas toujours suffisante, aussi faire appel à l'expertise d'un professionnel de la dératisation peut vous permettre de trouver une solution durable à tous vos problèmes d'invasion.

## Encombrants



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS 1er semestre 2021

- Mardi 02 Février 2021
- Mardi 11 Mai 2021



Toutes les infos actualisées en temps réel sont disponibles sur :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous pouvez également joindre la plateforme téléphonique nationale au **0 800 130 000** pour toutes les questions qui n'ont pas de spécificités locales.

### QUELQUES INFORMATIONS UTILES

#### RE-OUVERTURE DES CENTRES DE CONSULTATIONS

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et le Conseil Départemental des infirmiers ont organisé en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture avec le soutien des collectivités locales, l'ouverture de centre de consultations médicales pour les personnes atteintes par la Covid-19.

**Ces centres ne sont accessibles qu'après une régulation effectuée par un médecin.**

Pour toutes informations complémentaires, contacter le CDOM (Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins) au **05.62.71.65.50**

#### APPLICATION TOUSANTICOVID

A partir du 22 octobre, l'application "StopCovid" sera remplacée par **#TousAntiCovid**. Cette application permettra de mieux alerter et tracer ; elle vise à prévenir les personnes qui ont été à proximité d'un cas positif, afin de permettre une prise en charge le plus tôt possible.

Basée sur le volontariat, cette application est téléchargeable sur le téléphone mobile.

#### MESURES D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS EN DIFFICULTE

Vous êtes un professionnel, votre activité est impactée par la crise sanitaire et vous vous demandez à quelles aides vous êtes éligible ou comment vous renseigner.

Deux possibilités :

La plateforme internet : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

Le nouveau numéro spécial : le **0806 000 245**

#### DISPOSITIF DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET TRAUMATIQUE

A l'écoute de tous (grand public, soignants, institutions), le DSPT assure une écoute psychologique et oriente vers les structures adaptées aux situations individuelles.

Un seul numéro : **05.34.39.33.47**

**Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet :**  
**[mairie-villate.fr](http://mairie-villate.fr)**

### Soraires Mairie

La mairie est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous  
tous les soirs et le samedi matin

Tél. : 05-61-76-41-05

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr



### Informations Municipales

#### RECENSEMENT MILITAIRE



**Tout français doit se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.**

Est concerné tout jeune français ayant l'âge de 16 ans. Il peut faire la démarche seul ou accompagné de ses parents, à la mairie du domicile, en fournissant une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

A la suite du recensement militaire, la mairie délivre une attestation qu'il est impératif de conserver ; aucun duplicata ne sera délivré.



### Etat civil

#### *Mariages*

Pierre GUIRAUD et Aurélie DEBANT,  
le 18/07/2020

Marc KEITA et Dominique CALAND,  
le 01/08/2020

#### *Naissances*

TREY Zoé	17/07/2020
CORIA Manon	25/08/2020
TERRACHER Améline	31/08/2020
TEYCHENNE Maël	07/09/2020
TRY Noémie	19/09/2020
CANTET Meyvie	22/09/2020
MAZURIER Timéo	28/09/2020
FOURNIER BREIL Juliette	04/10/2020

#### *Décès*

CHAUSSON Jacqueline	10/08/2020
GARAUD Joëlle	23/08/2020
BONCOURRE Myriam	15/09/2020
BUSSIERE Claude	06/11/2020
GARAUD Marie-Jeanne	25/11/2020



*Restez prudents et continuez à respecter les gestes barrières !*

## PARTAGEONS UNE RECETTE ....



Temps Total : 1h05  
Préparation : 25 min  
Cuisson : 40 min



### INGREDIENTS pour 4 personnes :

1 Potimarron  
2 grosses pommes de terre  
2 oignons hachés  
3 gousses d'ail



Du bouillon de poule ou un cube



10 cl de crème fraîche

1 c à café de curry

1 pincée de muscade

1 feuille de laurier



Sel

Poivre



4 gros cèpes ou autres champignons

Ail et persil

Beurre et huile d'olive



## VELOUTÉ AU POTIMARRON, POMMES DE TERRE ET CÈPES POÊLÉS



1. Enlever l'écorce et les pépins du potimarron (il n'est pas obligatoire de le peler, mais dans ce cas, le choisir bio et bien le laver) puis couper la chair en gros morceaux.
2. Eplucher les pommes de terre puis les couper en gros morceaux.
3. Faire revenir à feu doux dans une grande casserole les oignons et l'ail hachés avec un peu de beurre ou d'huile d'olive.
4. Ajouter les pommes de terre et le potimarron, faire revenir 5 min.
5. Couvrir le tout de bouillon de poule maison ou préparé avec 1 cube (sans noyer les légumes). Ajouter le curry, la muscade, la feuille de laurier et laisser mijoter environ 30 min à feu doux.
6. Lorsque les légumes sont cuits (vérifier à l'aide d'un couteau), enlever le laurier et mixer votre préparation.
7. Vérifier l'assaisonnement, saler, poivrer selon votre goût puis ajouter la crème fraîche et laisser mijoter encore 2 ou 3 min.
8. Nettoyer délicatement les champignons, puis les couper en lamelles pas trop fines et les faire revenir à feu doux dans une poêle avec un peu d'huile d'olive, ajouter en fin de cuisson ail et persil hachés, saler poivrer.



Déposer dans chaque assiette une grosse louche de velouté et des lamelles de champignons.

Servir très chaud, accompagné d'un pot de crème fraîche épaisse ou chacun se servira à sa guise.

**BON APPÉTIT !**